

CANTINE SCOLAIRE de Lectoure

CONVENTION

Entre

- La Commune de Lectoure, représentée par son Maire, Xavier BALLENGHIEN, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2025,

d'une part,

- et la Commune de, représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

d'autre part,

Conformément aux dispositions de l'article L 212-8 du Code de l'Education, il est possible, pour une Commune qui possède une Cantine Scolaire, de faire participer les Communes de Résidence des familles, qui n'offrent pas de Service.

ARTICLE 1 : La présente convention a pour objet d'établir les modalités de prise en charge du coût des repas par la Commune dedes élèves qui fréquentent la Cantine Scolaire et qui résident dans la Commune de

ARTICLE 2 : La Commune de fixe chaque année par délibération de son Conseil Municipal, le tarif des repas applicable aux familles des élèves résidents, et communique ces données à la Commune de Lectoure avant le 31 Juillet de chaque année.

ARTICLE 3 : La Commune de Lectoure communique à la Commune de, la liste des élèves qui fréquentent la Cantine Scolaire avant le 30 septembre de chaque année.

ARTICLE 4 : La Commune de Lectoure applique aux familles, les tarifs tels qu'ils sont votés par le Conseil Municipal de la Commune de

ARTICLE 5 : La Commune de s'acquitte chaque année auprès de la Commune de Lectoure, du différentiel entre le coût réel du repas et le tarif appliqué aux familles.

ARTICLE 6 : La présente convention est signée au titre de l'année scolaire 2025 / 2026. Elle pourra être modifiée et/ou renouvelée annuellement par voie d'avenant. Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois avant la date de la rentrée scolaire, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à
Le

Le Maire de Lectoure

Le Maire de

Vu pour être annexé à la délibération
en date du 19 MAI 2025



Le Maire,

Xavier BALLENGHIEN

Envoyé en préfecture le 22/05/2025

Reçu en préfecture le 22/05/2025

Publié le 22/05/2025

ID : 032-213202088-20250519-2025MAI19_165-DE



Bilan financier cantine 2024

DEPENSES	TOTAL 2024	CANTINE		MULTI-ACCUEIL		PORTAGE	
Eau et assainissement	2 409,76	58,49%	1 409,47	10,81%	260,50	30,70%	739,80
EDF	18 140,68	58,49%	10 610,48	10,81%	1 961,01	30,70%	5 569,19
Gaz	6 719,03	58,49%	3 929,96	10,81%	726,33	30,70%	2 062,74
Alimentation (hors extras Mairie - goûters MAC et suppléments CCAS compris)	173 207,00	60,24%	104 339,90	7,91%	13 700,67	31,85%	55 166,43
Remplacement de matériel (investissement)	7 644,18	58,49%	4 471,08	10,81%	826,34	30,70%	2 346,76
Remplacement de matériel (investissement) utilisé uniquement pour la cantine	1 922,98	100,00%	1 922,98				
Remplacement de matériel (investissement) utilisé uniquement pour le portage	1 503,84					100,00%	1 503,84
Produits entretien (Ménage)	6 702,15	90,00%	6 031,94	5,00%	335,11	5,00%	335,11
Barquettes + film alimentaire	12 950,57				1 969,96		10 980,61
Fournitures de petit équipement	2 046,28	58,49%	1 196,87	10,81%	221,20	30,70%	628,21
Vêtements	880,61	58,49%	515,07	10,81%	95,19	30,70%	270,35
Nettoyage vêtements + dégraissage hôtes et évaporateurs + analyses des plats cuisinés + Socotec	9 116,56	58,49%	5 332,28	10,81%	985,50	30,70%	2 798,78
Location TPE + logiciel de facturation	1 131,48	100,00%	1 131,48				
Réparations matériel	6 534,04	58,49%	3 821,76	10,81%	706,33	30,70%	2 005,95
Contrat de maintenance (monte charge + entretien matériel)	990,52	58,49%	579,36	10,81%	107,08	30,70%	304,09
Nettoyage des vitres et des cubes anti-bruit	210,00	100,00%	210,00				
Téléphone (forfait téléphone fixe + internet)	817,08	58,49%	477,91	10,81%	88,33	30,70%	250,84
Charges de personnel (salaires et formation)	203 459,27	58,49%	119 003,33	10,81%	21 993,95	30,70%	62 462,00
Charges de personnel (facturation et encaissements)	13 486,04	100,00%	13 486,04				
TOTAL DES DEPENSES	469 872,07		278 469,89		43 977,48		147 424,70

RECETTES	TOTAL 2024	CANTINE	MULTI-ACCUEIL	PORTAGE
Recettes repas facturés au C.C.A.S.				133 629,96
Recettes suppléments facturés au C.C.A.S.				2 621,50
Recettes repas facturés au Multi-Accueil			9 293,12	
Recettes goûters facturés au Multi-Accueil			836,20	
Montant des repas Centre Aéré inclus dans le forfait journée ou demi-journée (Merc. + Vac.)		14 309,88		
Montant des repas scolaires facturés aux familles + adultes payants		58 113,33		
Recettes repas scolaires facturés aux communes		1 420,74		
TOTAL DES RECETTES	220 224,73	73 843,95	10 129,32	136 251,46
AUTOFINANCEMENT COMMUNE (TOTAL DES DEPENSES - TOTAL DES RECETTES)	249 647,34	204 625,94	33 848,16	11 173,24

Portage des repas aux aînés (CCAS)				
Nombre de repas	16 252	30,70%		
Nombre de suppléments	5 243			
			Coût du repas	8,91 €
Multi-Accueil (MAC)				
Nombre de repas enfants	5 722	10,81%		
Nombre de goûters	4 181			
			Coût du repas	7,54 €
Cantine				
Nombre de repas	30 963	58,49%		
dont enfants des écoles	21 302			
dont adultes divers (stagiaires, élus, etc)	19			
dont enfants du Centre Aéré (inclus dans forfait)	5 712			
dont personnel Cantine Gratuit	1 376			
dont animateurs ALAE Gratuit	1 785			
dont animateurs ALSH Gratuit	769			
			Coût du repas	8,99 €
TOTAL				
Nombre total de repas (hors goûters et suppléments)	52 937	100%		
			Coût du repas	8,81 €